

Le petit guide de Paul-De Maricourt

Notre fonctionnement de A à Z

ABSENCE : Lorsque votre enfant doit s'absenter, vous devez nous en aviser directement ou par message téléphonique sur la boîte vocale du secrétariat en nous donnant le motif de cette absence au : **450 674-1753**.

ABSENCE RÉCRÉATIVE : Notez que la fréquentation scolaire est obligatoire. En ce sens, si des absences récréatives sont permises par les parents (voyages, tournoi, etc.), aucun aménagement concernant les travaux, projets ou évaluations ne sera envisagé.

AGENDA : L'agenda est un outil de communication important. Nous vous demandons de le consulter tous les jours. N'hésitez pas à y écrire les informations susceptibles d'aider l'enseignant(e).

AIDE AUX DEVOIRS : L'aide aux devoirs est offerte à certains élèves ciblés de l'école.

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergies, il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin.

BLESSURE : En cas de blessure légère, un message sera laissé dans l'agenda de votre enfant. Par contre, en cas de blessures plus sérieuses (à la tête), l'adulte présent au moment où votre enfant s'est blessé ou la secrétaire vous contactera pour vous informer de la situation.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel scolaire, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement ou le remboursement aux parents.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT : Plusieurs campagnes de financement se déroulent chaque année et ce, dans le but d'aider les élèves de l'école à pouvoir participer à des activités ou l'achat de matériel spécifique. Votre collaboration est importante pour y parvenir.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : Le conseil d'établissement est constitué de parents, d'enseignants et des personnes de la communauté pour représenter votre enfant. Les membres sont votés en début d'année lors de l'assemblée générale des parents.

CODE DE VIE : Le code de vie est un outil de communication permettant aux parents de savoir si leur enfant respecte bien les règles de l'école. Il est important de lire le code de vie avec votre enfant et d'y apposer vos signatures.

COMMUNICATION : Un petit coup d'œil dans le sac d'école ou dans la pochette de l'agenda vous assurera une bonne réception du courrier. Par contre, la majeure partie des communications vous sera envoyée par courriel.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS : Nous publions un Info-Parents à chaque début de mois. C'est un moyen de communiquer avec vous sur diverses facettes de la vie de l'école de votre enfant. Vous y trouverez également les dates importantes du mois.

COUR D'ÉCOLE : Pour des raisons de sécurité, les parents doivent rester à l'extérieur de la cour lorsqu'ils viennent chercher ou reconduire leur enfant.

DÉBARCADÈRE : Nous demandons aux parents qui conduisent les enfants à l'école d'utiliser uniquement la rue pour déposer et récupérer les enfants, en respectant la signalisation pour les berlines et l'autobus.

DÉPART HÂTIF : Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Si votre enfant doit exceptionnellement quitter plus tôt, le parent en avise l'enseignant par écrit et se présente au secrétariat à l'heure prévue pour faire appeler l'enfant.

FERMETURE DE L'ÉCOLE : Si vous avez un doute en vous levant (un matin de tempête par exemple) relativement au fait que l'école soit ouverte ou fermée, consultez le site internet de la Commission scolaire Marie-Victorin : www.csmv.qc.ca ou les médias (radio, télévision).

HORAIRE : En avant-midi, les cours se déroulent de 9 h 17 à 11 h 50 pour le préscolaire et 8 h 20 à 11 h 50 pour le primaire. En après-midi, pour les élèves du préscolaire, l'horaire est de 13 h 10 à 15 h 35 et pour les élèves du primaire de 13 h 10 à 15 h 35.

IDENTIFICATION : Nous vous recommandons fortement d'identifier tous les effets personnels, vêtements, boîte à lunch, sac à dos et effets scolaires de votre enfant. Nous avons des bacs pour les objets perdus et ceux qui sont identifiés n'y restent pas longtemps.

INTIMIDATION : L'école s'est dotée d'un protocole pour contrer l'intimidation. Toute parole ou geste d'intimidation est noté à un registre. Les parents sont fortement encouragés à informer l'école si leur enfant vit de l'intimidation.

JEUX PERSONNELS : Il est interdit d'apporter du matériel électronique et des jeux à connotation violente à l'école.

MALADIE ET MÉDICAMENTS : L'école ne peut garder ni recevoir un enfant malade. Si c'est le cas, le parent est alors avisé et celui-ci doit venir chercher l'enfant. Si votre enfant a des problèmes de santé, vous devez l'indiquer sur la fiche santé au début de l'année scolaire. Celle-ci est remise à l'infirmière de l'école pour assurer un suivi auprès du personnel concerné. Si votre enfant doit prendre des médicaments à l'école, vous devrez signer un formulaire d'autorisation et la posologie du médicament doit être indiquée sur le médicament.

OUBLIS : Attention aux petits oublis de matin tels que les boîtes à lunch, les souliers et les différents effets scolaires.

PARASCOLAIRE : Pendant l'année, différentes activités sont organisées pour les enfants.

RETARD : Si votre enfant est en retard, il doit se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée et récupérer sa carte d'absence. En cas de retard trop fréquent, l'enseignant(e) ou la directrice communiquera avec vous afin de trouver des moyens pour améliorer la situation. Nous vous demandons votre collaboration pour donner un modèle de ponctualité.

SÉCURITÉ : L'entrée de l'école est sécurisée. Vous devez **sonner et vous identifier** afin qu'on vous ouvre la porte et vous présenter au secrétariat.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est en opération tous les jours de l'année scolaire de 6 h 30 à 18 h. La responsable peut répondre à toutes vos questions sur ce service 450 674-1753.

SITE WEB : Le site web de l'école peut vous donner plusieurs informations importantes et il est mis à jour le plus régulièrement possible. De plus, vous y trouverez les informations concernant la vie de l'école (activités, photos, dates importantes...).

SURVEILLANCE : Le matin, l'entrée progressive se déroule de 8 h 20 à 8 h 30. Après 8 h 30, votre enfant doit passer par le secrétariat pour entrer dans l'école. La surveillance sur la cour débute à 13 h l'après-midi. L'élève non inscrit au service de garde ne doit pas arriver dans la cour avant le début de la surveillance.

VÊTEMENTS ET SOULIERS : Les élèves doivent porter des vêtements propres, convenables à l'école et adaptés aux saisons; des vêtements sur lesquels il n'y a aucun message violent. En saison chaude, les camisoles à larges bretelles sont permises. Il est également suggéré d'identifier tous les vêtements de votre enfant. En tout temps, l'élève doit porter des souliers ou sandales qui lui permettent de courir aux récréations.

VISITEURS : Comme pour tous les visiteurs, nous demandons aux parents qui viennent à l'école de se présenter et de s'identifier au secrétariat; ceci pour des raisons évidentes de sécurité.